**CONTRAT DE CREDIT AGR**

Emprunteur(se)

Caisse Mutuelle des Femmes

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

N°………………………..

CAMUFE-SFD située à GBEGAMEY, 02 BP 2114 Cotonou, Téléphone : 61 24 19 19, représenté par Mme AHOUANSOU Geneviève sa présidente, demeurant es-qualité au siège dudit SFD ; ci-après dénommée : **«  Prêteur »,** d’une part ;

Et

Mr/Mme/Mlle :………………………………………………………………………………………...……..

Demeurant à ………………………………………………. Téléphone ……………………………….……

Pièce d’identité N°…………………….…… établit à ……………………… expirant le ………………….

Ci-après dénommé(e) : **« Emprunteur (se) »**d’autre part

Préalablement aux conditions faisant l’objet des présentes, il a été exposé ce qui suit :

CAMUFE-SFD met en place à l’emprunteur (se) un crédit et un service de prestation de collecte d’épargne et de remboursement de crédit à domicile. Ce crédit et cette prestation de service sont consentis et accepté aux charges et conditions particulières et générales ci-après :

Article 1 : **Montant du prêt**

CAMUFE-SFD octroie à l’emprunteur (se) un crédit de FCFA (en chiffres) : ……………………………..

(en lettres) : ……………………………………………………………………………….destiné à financer le développement de son activité professionnelle de vente de :……………………….........................................

Article 2 : **Taux, durée et modalités de remboursement**

Le taux du présent crédit est de 12% l’an. Il est consenti pour une durée totale de……………..mois soit ……….……semaines.

L’emprunteur (se) s’engage à rembourser par semaine(ou par mois) ledit crédit en capital et intérêts. Toutefois, l’emprunteur (se) a la faculté de se libérer à tout moment, par anticipation, soit en totalité, soit partiellement.

Article 3 : **Service de collecte à domicile**

L’emprunteur (se) bénéficie d’un service de collecte à domicile de CAMUFE-SFD pour un taux de 3 à 5% l’an.

Il (elle) s’engage à remettre personnellement la somme objet d’épargne et de remboursement à l’agent de CAMUFE-SFD dûment mis à sa disposition. Au cas où il (elle) le ferait par l’intermédiaire d’une autre personne, il (elle) serait tenu seul (e) responsable des éventuels problèmes qui pourront en résulter.

Article 4 : **Somme totale due et remboursement**

L’emprunteur (se) devra verser au total (Capital + Intérêts + Prestation)…..............................................francs CFA

Montant par échéance………………………………………francs CFA

Date 1ère échéance : ……………………….………  **/** dernière échéance : …………………………………….

Article 5 : **Pénalité**

En cas de retard de remboursement l’emprunteur (se) accepte de payer pour toute échéance en retard une pénalité  de ***trois mille cinq cent (3.500) francs CFA***, à verser en espèce en fin de remboursement.

Article 6 : **Garantie**

□ L’emprunteur (se) s’engage à ouvrir un compte d’épargne à vue dans les livres de CAMUFE-SFD et à y verser au même rythme que les remboursements du crédit une somme de FCFA ………………………………………

Pour garantir le remboursement du crédit, l’emprunteur (se) autorise irrévocablement CAMUFE-SFD à prélever automatiquement toutes sommes nécessaires au règlement des échéances en retard et cela jusqu'au remboursement intégral des sommes dues au titre des présentes, augmentés des éventuels intérêts moratoires et pénalités.

Fait en deux (02) Exemplaires originaux à Cotonou, le………………………………

(1 pour chacune des parties)

**L’EMPRUNTEUR (SE)** **Pour CAMUFE-SFD**

(Mettre la mention « lu et approuvé »)